

AU JOUR LE JOUR



On faisait boucherie à la ferme des Frères de l'Instruction chrétienne

À L'INTÉRIEUR



2 La Prairie : L'opération militaire de l'été 1691

5 Les Filles du roy et le régiment de Carignan-Salières... 350 ans plus tard

6 Un don à la SHLM

BULLETIN DE LA SHLM | VOLUME XXVII, NUMÉRO 10, DÉCEMBRE 2015

LE TEMPS DES FÊTES À LA SHLM



Une autre année qui s'achève... déjà. En 2015, La SHLM a connu une autre année fertile en événements et en projets fidèles à notre mission soit : faire connaître l'histoire locale, protéger le patrimoine bâti et rendre les recherches généalogiques accessibles à tous. Je vous invite à être présents lors du brunch de la nouvelle année au complexe Saint-Laurent de La Prairie, le dimanche 17 janvier à 10 h 30. Nous profiterons de cet événement pour faire la rétrospective de l'année 2015 et pour dévoiler le nom du (de la) bénévole de l'année. Les billets (20 \$) sont déjà en vente à la SHLM (réservations : 450-659-1393). N'oubliez pas qu'au retour, janvier est le mois du renouvellement de votre carte de membre de la SHLM. Nous travaillons actuellement sur un formulaire de renouvellement qui pourrait être effectué en ligne. À suivre en janvier...

Nos locaux seront fermés pour la période des Fêtes, entre le 23 décembre 2015 et le 5 janvier 2016 inclusivement. Au nom du C.A. de la SHLM, de ses employés, de ses bénévoles et de ses membres, j'en profite pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes avec parents et amis. Reposez-vous bien et au plaisir de tous vous revoir au retour du congé pour vous souhaiter une bonne année 2016 remplie de bonheur et de santé.

Stéphane Tremblay, Président de la SHLM



Par Albert LeBeau

LA PRAIRIE : L'OPÉRATION MILITAIRE DE L'ÉTÉ 1691

UN MOUSQUETAIRE, DEUX ITALIENS, ET TROIS COMPAGNIES DE LA MARINE

Au mois de juin 1698, dès son retour de sa mission diplomatique au Canada, Pieter Schuyler se mit à réécrire le Journal de son Expedition to Canada avec plusieurs précisions qu'il n'avait pu obtenir autrement qu'auprès de ses hôtes français, autant à Montréal (Callières) qu'à Québec (Frontenac). Nonobstant ce fait, sous ce nouvel éclairage, Schuyler, cherchant à éviter l'opprobre des siens, contribua à nous révéler certains détails méconnus de la grande opération militaire française à laquelle il fut confronté aux mois de juillet et d'août 1691.

En effet, dans son résumé des opérations militaires au ministre, le gouverneur Frontenac confirme que : « M. de Callières avait ramassé toutes les troupes que je lui avais envoyées avec quelques habitants qu'il y avait joints et était allé se poster au pied du fort de Laprairie, ayant détaché 200 hommes sous le commandement du Sieur de Valrennes pour aller à Chambly

qui était l'endroit par où les ennemis devaient venir, avec ordre de les laisser passer et de les suivre en queue... »²

En plus du gouverneur, une autre source française nous précise que « M. de Callières attendoit l'armée Ennemie et croyant leur retardement venoit à ce qu'ils attaquoit le fort de Chambly, avoit envoyer la veille de ce jour fittal M. de Vallerenne avec cent soixante hommes (160), soldats et Canadiens de ce côté là... »³

Donc, il y avait 160 soldats et miliciens, à savoir trois compagnies de soldats de la Marine en plus d'une compagnie de miliciens Canadiens, et 40 de nos alliés Sauvages qui quittèrent La Prairie pour aller prendre position au fort Chambly. En plus de sa propre compagnie, le capitaine de Valrennes commandait ce bataillon et sous ses ordres, les capitaines De Muy et D'Orvilliers commandaient les deux autres compagnies franches de la Marine, et Jean-Vincent LeBer sieur Du Chesne⁴ commandait la compagnie de miliciens, à savoir les Canadiens de Montréal.

Quoiqu'affligé par la goutte et alité le jour du combat, Louis-Hector de Callières, le gouverneur militaire de Montréal, était présent et commandait la grande armée⁵ qu'il avait rassemblée à La Prairie-de-la-Magdeleine. Callières précise dans son compte rendu de cette importante opération militaire que, quelques semaines plus tôt « je fus averty par des prisonniers Anglois que nos party avaient faits, sur quoy je me mis en campagne avec environ 600 hommes de troupe et d'habitans... ».

Le capitaine et baron de LaHontan affirma que « le gouverneur de cette isle ayant fait passer quinze compagnies de l'autre côté du fleuve dans Laprairie de la Madeleine, pour les attendre de pied ferme ». Il y avait donc environ 40 hommes par compagnie (600/15), et Callières nous confirme aussi qu'il avait tendu un piège pour l'envahisseur : « je fis deux corps pour les mettre (les Anglais) entre deux afin qu'ils ne nous échappassent pas, ce qui réussit assez bien pour la gloire des armes de Sa Majesté... ».⁶

De ce fait, à la suite du départ des 160 soldats et Canadiens de Valrennes, il restait environ 420 à 460 hommes de troupe à La Prairie-de-la-Magdeleine... Qu'en dit Pieter Schuyler, le maire d'Albany ?

Le 11 août à l'aube, Schuyler avançait avec son armée au travers des champs de blé d'Inde espérant surprendre une petite garnison endormie à *Prarie de Magdelena*. Il s'est rapidement retrouvé dans une situation qui n'était pas telle que prévue, se rendant compte qu'il avait été mal renseigné par ses « spyes » Mohawks, et qu'il était bien pris « entre deux ». Sa remarque au sujet d'un feu de camp qu'il apercevait aux environs du moulin à vent de La Prairie est très révélatrice : « we saw a fire upon the land, and as we approached neer the windmill, the fire was stirred three times to cause a flame, which we conceived to be their signe to the Forte... ». Schuyler avoue que les Français sont sur le qui-vive et que les sentinelles qui montaient la garde près du moulin eurent vent de ses déplacements et avaient discrètement averti ceux qui étaient au fort.

Au même moment, son avant-garde tua « six de nos Outaouais » (French

Indians), qui dormaient paisiblement sous leurs canots au bord du Saint-Laurent, ainsi que quelques officiers qui avaient trop devancé leurs troupes dans leur précipitation pour voir d'où venait ces coups de feu; Schuyler constate avec stupéfaction : « *we immediately after fell in with 420 men lying without the fort ready to receive us* ». Il décrivait une situation où il y avait 420 soldats qui l'attendaient de pied ferme (*ready to receive us*) en formation de pointage le long des palissades à l'extérieur du fort.

Un questionnement s'impose : comment est-il possible pour Schuyler, qui admit se retirer en toute hâte (*with all haste*) pour retourner à ses canots, de savoir le nombre précis de soldats qui lui font face au petit matin à La Prairie ? Dans son récit révisé en 1698, il nous offre un élément de réponse : Schuyler nous laisse croire qu'en se retirant de La Prairie, il ramène trois prisonniers français qui, après « *examination* », confirment « *qu'il y avait 460 hommes à La Prairie, 40 dans le fort avec le gouverneur et 420 à l'extérieur* ». Très anxieux, Schuyler poursuit l'interrogatoire pour savoir combien d'hommes étaient allés vers « *Shamblie* ». La réponse de ces mêmes prisonniers « *300 French and 40 Indians* » ! Étrange réponse, car à ce moment précis de la journée, la grande bataille « *à mi-chemin* » entre La Prairie et Chambly n'a pas encore eu lieu. En toute logique, pour ces captifs français qui ont vu partir la troupe le matin précédent, la réponse aurait dû être... *160 French and 40 Indians* ! (N.B. Schuyler travaille bien la reconstruction du texte de son Journal, mais il écrit quand même plusieurs énormités.)

Entre temps, alerté par l'écho des coups de canon du fort La Prairie, Valrennes et sa *nouvelle troupe* étaient au pas de course sur le grand sentier entre le fort Chambly et La Prairie afin d'être les premiers arrivés à la clairière de la traverse. Personne ne savait à ce moment-là l'importance de son nouveau bataillon puisqu'il avait été formé le matin même à partir de sa petite troupe renforcée par celle mise à sa disposition par le redoutable et « *vigilant mousquetaire du roy* » qui commandait au fort Chambly⁷.

Après leur défaite contre le bataillon de Valrennes où ils « *furent contraints de se*

débander, et la déroute fut entière », il est difficile de croire que Schuyler ait eu le temps de s'occuper encore d'un autre prisonnier, et que cette fois-ci c'est un *French Indian* qui, curieusement, lui aussi, affirme que « *460 at Leprarie engaged us and that there were 300 French and 40 Indians had engaged us in the woods* ».

Quelles coïncidence et invraisemblance ! Un *French Indian* arrivant de Chambly devient le captif du major Schuyler à la suite de la bataille à *mi-chemin* entre les deux forts et celui-ci confirme, non seulement le nombre précis de soldats et d'alliés indiens sous les ordres de Valrennes lors de cette grande bataille qui venait de se terminer sur « *un coteau où les arbres sont gros et clairs* », mais il confirme étonnamment le nombre exact de soldats français demeurés au fort La Prairie.

L'exactitude de ces informations est une preuve accablante que Pieter Schuyler a bien obtenu certaines précisions au mois de mai 1698 lors de sa mission diplomatique à Montréal et Québec et, qu'une fois de retour à Albany, il a fait du révisionnisme historique. Ces modifications ne seront publiées que quelques années plus tard, alors qu'il était gouverneur par intérim de la *Province of New Yorke*, au moment où il avait accès à tous les dossiers d'archives. Des prisonniers fictifs dans son Journal pour faire des affirmations semblables, ce n'est que de la poudre aux yeux pour tenter de masquer sa responsabilité dans cette humiliante défaite !

N'importe, pour mieux comprendre l'importance de l'opération militaire de La Prairie à l'été 1691, le chiffre le plus important révélé par Schuyler est *300 French*. Schuyler insiste à trois reprises, mais dit-il la vérité à ce propos ? Puisqu'il dit vrai pour les troupes qu'il a rencontrées « *at Leprarie* », doit-on également le croire pour les troupes de Valrennes ? Avons-nous une autre source fiable qui pourrait corroborer les dires du major Schuyler à ce sujet ? La réponse aux trois questions est affirmative !

Soyons cartésien : si Schuyler dit vrai, le commandant de Valrennes qui avait quitté La Prairie pour le fort Chambly avec



160 soldats et Canadiens (en plus de ses *40 alliés indiens*) est revenu le lendemain à *mi-chemin* se positionner sur un coteau avec « *300 French soldiers* » soit 140 soldats de plus. Ceci est l'équivalent de trois compagnies de soldats de la Marine ; une compagnie étant formée d'un maximum de 50 soldats et d'officiers. Alors, qui commandaient ces trois nouvelles compagnies franches de la Marine ? Comment se nomment-ils, et d'où venaient-ils ?

Celui qui nous confirme les chiffres et les dires de Schuyler est nul autre que Louis-Hector de Callières, le gouverneur militaire de Montréal ! Dans sa lettre au ministre, en 1691 et reprise en 1692 (*le vaisseau Saint-François-Xavier coula dans l'Atlantique en 1691*) Callières fit l'éloge de six officiers-capitaines qui ont victorieusement combattu sous les ordres de Valrennes contre des forces supérieures en nombre : « *les officiers et soldats firent très bien leur devoir, surtout Messieurs de Vallerenne, de Muy, d'Orvilliers* ». Il nomme ensuite « *le Chevalier et le Marquis de Crisafy⁸ et Monsieur de Monic⁹* », trois capitaines de la Marine qui n'étaient pas avec Valrennes 24 heures plus tôt au moment de son départ du fort La Prairie.



Les deux officiers italiens, le marquis Antoine de Crisafy et son frère Thomas de Crisafy le Chevalier de Malte, ainsi que Joseph de Monic, tous trois capitaines de longue date d'une compagnie franche de la Marine, à la mi-juillet, avaient escortés, à partir de Québec et des Trois-Rivières, l'important convoi de vivres et de munitions que le gouverneur Frontenac destinait, via le Richelieu, à ravitailler et à soutenir la courageuse garnison de l'avant-poste névralgique qu'était le fort Chambly.¹⁰

Il va de soi que, depuis plusieurs années, le gouverneur et tous les officiers et militaires d'expérience présents en Nouvelle-France, étaient las de la guérilla, de cette sale *petite guerre* que leur imposait les Anglais par Iroquois interposés. Enfin, ils espéraient tous qu'un jour, ils pourraient combattre l'ennemi ; en découdre face à face sur un champ de bataille entre des formations de réguliers, comme en Europe. Leur souhait a été exaucé en ce matin du mois d'août 1691, alors que l'ennemi, mal dirigé par le major Schuyler¹¹, a été attiré dans un *guet-apens* que lui avait habilement tendu le gouverneur Callières¹², et ils en ont payé le prix !

Selon le comte de Frontenac, cette grande victoire a été l'heure de gloire de la Nouvelle-France ; digne d'anthologies... elle n'a jamais été égalée !¹³



Cela étant dit, nous pouvons conclure que le 11 août 1691, Philippe Clément du Vuault sieur de Valrennes, au moment de sa grande victoire décisive dans la seigneurie de La Prairie-de-la-Magdeleine, commandait non pas 160 soldats, mais effectivement un bataillon d'environ 300 soldats et *Canadiens* ainsi qu'un contingent d'alliés *Sauvages* d'environ 40 au total. Voilà ce qui explique les lourdes pertes inavouables (14) de Schuyler et aussi la raison pour laquelle il s'est discrédité devant l'Histoire en modifiant son *Journal of his Expedition to Canada* dès son retour à Albany en 1698.

Nota Bene : En octobre 1692 ce sont encore les preux capitaines italiens, les frères Crisafy et leurs soldats qui sont dépêchés de Montréal pour secourir la jeune (14 ans) *Madeleine Jarret de Verchères*, alors qu'elle et d'autres paysans retranchés dans leur fortin étaient l'objet d'une attaque iroquoise.

Notes :

- 1 Major Pieter Schuyler's Journal of his Expedition to Canada. Board of Trade Papers, New-York, in Documents Relative to the Colonial History of the State of New-York, Albany. - Weed Parsons and Company, 1863. vol. III. pp. 800-805.
- 2 Extraits d'une très longue lettre au ministre. - Frontenac, le 20 octobre 1691
- 3 Pierre de Bénac, contrôleur général des fermes du Roy et beau-frère de Valrennes - Relations des actions de la campagne de 1691 - 2 septembre, 1691
- 4 LeBer sera ramené sur un brancard à La Prairie et en barque à Montréal, où il meurt des suites de ses blessures deux jours plus tard, le 13 août 1691.
- 5 Il n'y avait que 28 compagnies franches de la Marine au Canada en 1691 et 15 d'entre elles étaient à La Prairie lors de cette grande opération militaire (Il y avait aussi environ 300 à 400 de nos alliés Sauvages).

- 6 Avant son départ Valrennes avait reçu ses ordres de bataille... « ordre de les laisser passer et de les suivre en queue » ! Traduction de cette terminologie militaire du temps : Coupez leur retraite!
- 7 Ayant servi sept ans dans la deuxième compagnie de mousquetaires du Roy, Raymond Blaise sieur des Bergères arriva en Nouvelle-France en 1685 et, c'est ce redoutable homme de guerre qui commandait la garnison au fort Chambly en 1691. « Il y a point de commandant dans aucun fort qui y tienne les choses en si bon état que M. Des Bergères ne le fait, qui soit plus vigilant et sur qui on doive plus s'assurer. Son poste est le plus jaloué et le plus exposé de tous. C'est une clef du pays et les ennemis sont presque tous les jours au pied de ses palissades, de sorte qu'il faut être aussi alerte que je sais qu'il est ... » - Frontenac, le 5 septembre, 1692
- 8 Né à Messine en Sicile et connu comme fin stratège militaire, le marquis de Crisafy ainsi que son frère Thomas, le Chevalier de Malte, s'étaient soulevés en Sicile contre le roi d'Espagne et pour le roi de France. Ces deux officiers durent s'exiler en France où on accorda aux deux frères, qui s'étaient forgé une réputation de féroces combattants, de passer en Nouvelle-France en 1684 comme capitaines dans les troupes du détachement de la Marine. Ils y restèrent, au service de la France toute leur vie. (Thomas, d. 29/02/1696 à Montréal : Antoine, d. 6/05/1709 alors qu'il était Gouverneur des Trois-Rivières). - (BRH 32:524-528) (BRH 40 : 431-432) (DCB 11 : 168-169)
- 9 Joseph de Monic arrivé en 1687 comme capitaine dans les troupes de la Marine, reçut plusieurs promotions suite à la bataille de La Prairie. Dès l'automne 1691 promu Major des troupes jusqu'à 1694, commandant en second à Plaisance en 1697, et lieutenant de vaisseau en 1700, etc. (BRH 36 : 708) (DCB 11 : 503-504)
- 10 « Le 1er juillet, 1691 arrivait à Québec une flotte de 14 navires protégé par la frégate du roi, le Soleil d'Afrique, avec les vivres et les munitions dont toute la colonie avait un besoin si désespéré. Des convois se forment immédiatement pour ravitailler tous les postes de la Nouvelle-France, l'un se dirige vers Montréal ... le fort Chambly reçoit aussi sa part ... » - Léo-Paul Desrosiers - Iroquoise, Tome 4, p.100
- 11 « Quoi qu'il était brave, Schuyler n'était pas un militaire, les Français avaient observés le mauvais comportement et l'indiscipline de ses troupes sur le champs de bataille ... » - Richard Ingoldsby, Colonel et Commandant-en-chef des troupes de la Province de New York. - Colden. Vol. II, Chapter IX
- 12 Voir le détail de ce guet-apens dans la suite (2) de ce texte en début 2016. - (Secret et espionnage militaire au temps de Louis XIV).
- 13 « Depuis l'établissement de la colonie, il ne s'est rien passé en Canada d'aussi fort ni de si vigoureux ! Et, l'on peut dire que le Sieur de Valrennes a conservé la gloire des armes du Roi et procuré un grand avantage au pays ... » - Frontenac, le 20 octobre 1691
- 14 « Valrennes les a tués et blessés presque tous ... » - Jean Bochart de Champigny, Intendant de la Nouvelle-France, Montréal, le 12 août, 1691.



LES FILLES DU ROY ET LE RÉGIMENT DE CARIGNAN-SALIÈRES... 350 ans plus tard

Par Stéphane Tremblay

Au milieu des années 1660, l'avenir de la Nouvelle-France est incertain. Les compagnies de fourrures qui étaient responsables du peuplement ont préféré se concentrer sur le commerce des pelleteries de castor. Le recensement de 1666 réalisé par le nouvel intendant, Jean Talon, est très révélateur : entre Québec et Ville-Marie (Montréal), la colonie est habitée par environ 3000 colons et la plupart d'entre eux (ratio d'environ 14 pour 1) sont des hommes. Menacée par les guerres iroquoises depuis la décennie 1640, la colonie a besoin d'aide. L'intendance de Jean Talon et l'apparition du gouvernement royal en Nouvelle-France (1663 à 1673) coïncident avec les premières années de règne de Louis XIV.

Dès 1663, le jeune roi décide de gérer la colonie par l'intermédiaire d'un ministre de la Marine (en France) et d'un gouvernement royal formé d'un gouverneur et d'un intendant (en Nouvelle-France). Le monarque demandera à ses subalternes d'intensifier les mesures de peuplement en Nouvelle-France et on répondra au problème le plus urgent en envoyant des filles à marier dans la colonie. C'est presque 800 orphelines qui se retrouveront ainsi au Canada entre 1663 et 1673. Grâce aux écrits autographes de Marguerite Bourgeoys, l'historiographie leur attribuera le sobriquet de « Filles du roy ».¹

L'autre problème qui met en péril la stabilité de la population française en Nouvelle-France est l'hostilité des Cinq nations iroquoises envers les établissements français situés le long du

Saint-Laurent, surtout depuis la fondation de Ville-Marie (Montréal) en 1642. Entre 1648 et 1653, afin de prendre le contrôle du commerce des fourrures, les Iroquois, armés et équipés par leurs alliés de la Nouvelle-Hollande, vont détruire la nation huronne, amie des Français.

C'est ainsi que, de juin à septembre 1665, environ 1300 soldats, sous le commandement du marquis de Tracy, furent envoyés par Louis XIV en Nouvelle-France afin de protéger la colonie et de pacifier les Iroquois. Cette troupe était composée d'environ 1100 soldats du régiment de Carignan-Salières et des gardes du marquis de Tracy (plus ou moins 200 soldats). Moins de trois ans après, à la suite de deux expéditions militaires en territoire iroquois et à la signature d'un traité de paix avec ces derniers, la plupart de ces soldats retourneront en France. Environ 300 d'entre eux décident de rester et de s'établir sur une seigneurie concédée par l'intendant à leur officier. Une centaine d'entre eux vont épouser une Fille du roy. Il n'est pas inusité de constater chez les Canadiens français dits « de souche » la présence de plusieurs dizaines de Filles du roy et de soldats de Carignan-Salières parmi leurs ancêtres. Environ 10 % des Québécois descendent, en ligne directe (ou patronymique), d'un de ces soldats.²

C'est donc sous le thème des 350 ans de l'arrivée du régiment de Carignan-Salières en Nouvelle-France que la Fédération Histoire Québec a tenu son colloque automnal annuel à l'auditorium

de la BANQ (Vieux-Montréal) le samedi 7 novembre dernier. Plusieurs historiens, généalogistes et spécialistes de l'histoire de ce régiment sont venus nous décrire le cheminement de ces soldats en Nouvelle-France : voyage en haute mer, expéditions hivernales contre les Iroquois, conditions d'établissements entre 1668 et 1673 et incidence généalogique de leurs mariages avec les Filles du roy et les filles de colons.

Le lendemain du colloque, soit le dimanche 8 novembre, une plaque didactique a été inaugurée sur le chemin de Chambly, au coin de la rue de Gentilly, en présence de la mairesse de Longueuil, Madame Caroline St-Hilaire et de la députée de la circonscription de Vachon, Madame Martine Ouellet. Conçue par l'historien Michel Pratt (Société d'histoire du Marigot), cette plaque, située à un arrêt d'autobus en face du CÉGEP Édouard-Montpetit, expliquera aux nombreux passants et étudiants toute l'importance de la présence du régiment de Carignan-Salières dans la région à l'automne de 1665. On y apprend, entre autres, que les soldats vont construire deux forts cet automne-là (le fort Saint-Louis (Chambly) et le fort Sainte-Thérèse) et vont les relier à la baronnie de Longueuil par un sentier à travers les bois; donnant ainsi naissance au chemin de Chambly.

1 Les Filles du roi au XVII^e siècle, Yves Landry, 1992, Éditions Léméac, page 19

2 Le régiment de Carignan-Salières, Marcel Fournier et Michel Langlois, 2014, Éditions Histoire Québec, pages 25-26



Crédit photo : Rick The Zoo

Un don à la SHLM

Par Stéphane Tremblay

Si vous avez déjà visité le Musée Stewart de l'Île Sainte-Hélène durant la saison estivale, vous vous souvenez probablement de la présence d'étudiants qui personnifiaient des soldats des Compagnies franches de la Marine (CFM), soldats envoyés pour défendre la Nouvelle-France entre 1685 et 1760. Leur présence au Musée Stewart remonte à 1963, mais à la suite d'une entente de regroupement avec le Musée McCord en 2013, les Compagnies franches de la Marine ont cessé leurs activités, faute de financement.

Depuis les années 1970, une association d'anciens membres des Compagnies franches de la Marine du Musée Stewart encadrait et coordonnait les activités des CFM au Québec, au Canada et à l'étranger. Cette association est devenue la Société CFM, une organisation à but non lucratif, au début des années 2000. Avec la fin des activités des CFM au Musée Stewart en 2013, les membres du conseil d'administration de la Société du même nom ont décidé de dissoudre leur organisme et de liquider leurs actifs.

Depuis 2014, Monsieur Gérard Gauthier, dernier président de la Société CFM, était à la recherche d'organismes ayant une mission similaire à celle de sa bientôt défunte Société afin de leur donner une partie des fonds résultants de la liquidation. Grand amateur de généalogie, Monsieur Gauthier est devenu membre de la SHLM en octobre dernier afin d'y poursuivre ses recherches familiales. En discutant avec certains membres et bénévoles de la SHLM, il en est venu à la conclusion que nous pourrions bénéficier d'un don issu de la dissolution de la Société CFM pour poursuivre nos activités (comme poursuivre la description en ligne du fonds des Jésuites, par exemple).

Le 3 décembre dernier, Monsieur Gauthier était de passage à la SHLM et il nous a remis la somme de 1500 \$. Nous tenons à remercier chaleureusement M. Gauthier et la Société CFM pour leur généreux don ainsi que pour leur intérêt dans les activités de la SHLM. Sur la photo, dans l'ordre habituel : Monsieur Jean-Marc Garant, archiviste bénévole, Madame Louise Gauthier, membre de la SHLM, Monsieur Stéphane Tremblay, président de la SHLM, Monsieur Gérard Gauthier, président de la Société CFM et Madame Danielle Simard, archiviste de la SHLM.



AU JOUR LE JOUR

Éditeur

Société d'histoire de
La Prairie-de-la-Magdeleine

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1499-7312

COLLABORATEURS :

Coordination

Johanne Doyle
Danielle Simard

Rédaction

Albert LeBeau
Stéphane Tremblay

Révision linguistique

Stéphanie Guérin

Design graphique

François-B. Tremblay
www.bonmelon.com

Impression

SHLM

Siège social

249, rue Sainte-Marie
La Prairie (Québec), J5R 1G1

Téléphone

450 659-1393

Courriel

info@shlm.info

Site Web

www.shlm.info

Les auteurs assument l'entière
responsabilité de leurs articles.